

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:  
Hôtel de Ville  
BP 2205  
06606 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

**Séance du 19 février 2018**

Effectif légal	Présents	Procurations + Absents
25	21	4

N° de la séance : 03

Objet de la délibération : DGA / DEAD -  
Demande de subvention régionale au  
titre du CRET - Axe 3 Développement  
Economique

- Original
  - Expédition certifiée conforme à  
l'original
- Pour le Président,  
Le Directeur Général des Services

Stéphane PINTRE

N° Enregistrement : BC.2018.043

Date de la convocation :

**Le 13/02/2018**

**Certifié exécutoire compte tenu**

de l'affichage  
en date du **20 FEV. 2018**

de la réception s/Préfecture  
en date du **20 FEV. 2018**

Pour le Président,  
Le Directeur Général des Services

  
Stéphane PINTRE

L'an deux mil dix-huit et le 19 février à 16h00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Maison des Associations - 288, Chemin de Saint Claude à Antibes, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

**PRESENTS :**

Jean LEONETTI, Michelle SALUCKI, Christophe ETORE, Guilaine DEBRAS, Michel ROSSI, Damien BAGARIA, Jean Pierre MAURIN, Richard RIBERO, Thierry OCCELLI, Eric MELE, Jean-Pierre MASCARELLI, Marguerite BLAZY, Roger CRESP, Alain ARZIARI, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Jean-Paul ARNAUD, Richard THIERY, Claude BERENGER, René TRASTOUR, Joseph VALETTE

**ABSENTS :**

Lionnel LUCA, Jean-Bernard MION, Gérald LOMBARDO, Joseph LE CHAPELAIN

**Monsieur LEONETTI,**

Vu la délibération n°15-2 par laquelle la Région a créé le Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET), permettant aux priorités régionales et locales de se conjuguer afin de soutenir le développement des territoires.

Vu la délibération n°CC.2016.166 du conseil communautaire du 19 décembre 2016 par laquelle la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis approuve le Contrat Régional d'Equilibre Territorial, dans le but de promouvoir les grands projets notamment :

- Le soutien à un aménagement raisonné en combinant les projets phares tels que Sophia 2030, par le développement des zones d'activités économiques et par la production de logements sociaux ;

- Le développement de l'économie du territoire par une politique de soutien à l'innovation en réalisant un nouvel équipement structurant ; Le Pôle Innovation ou Chaîne de l'innovation (Business Pôle 2.0) disposera d'outils tels que la pré- incubation et l'accélération, en passant par la pépinière et l'hôtel d'entreprise, le showroom, les ateliers de prototypage, etc. ;

Vu le marché n°16/175 passé selon la procédure adaptée, relatif à la définition du concept et programme de la Cité du Savoir à Sophia Antipolis et notifié le 28 juin 2016 au groupement conjoint MENIGHETTI PROGRAMMATION SASU (mandataire)/ C2A EURL ;

Vu le CPI confié ce jour à la SPL Sophia Antipolis concernant la conduite des études et des travaux pour la mise en place du Pôle Innovation, au titre du CRET, la CASA souhaite déposer les dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Régional selon le plan de financement prévisionnel suivant :

OPERATIONS	Maitre d'ouvrage	Coût total contractualisé	Montant Région prévisionnel
<b>AXE 3 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>			
Chaîne de l'innovation - Hébergement en pépinière et hôtel d'entreprises - Etudes d'opportunité et d'organisation fonctionnelle + Etudes environnementales + Etudes techniques	CASA	552 000 €	110 400 €
Chaîne de l'innovation - Hébergement en accélérateur pour start up - Etudes d'opportunité et d'organisation fonctionnelle + Etudes environnementales + Etudes techniques	CASA	202 000 €	40 400 €
Chaîne de l'innovation - Hébergement en Soft Landing - Etudes d'opportunité et d'organisation fonctionnelle + Etudes environnementales + Etudes techniques	CASA	274 000 €	54 800 €
Chaîne de l'innovation - Hébergement en ateliers de prototypage et de pré-production - Etudes d'opportunité et d'organisation fonctionnelle + Etudes environnementales + Etudes techniques	CASA	270 000 €	54 000 €
Chaîne de l'innovation - TOTEM - Etudes d'opportunité et d'organisation fonctionnelle + Etudes environnementales	CASA	305 000 €	61 000 €
Chaîne de l'innovation - Pré incubation et incubation - Etudes d'opportunité et d'organisation fonctionnelle + Etudes environnementales + Etudes techniques	CASA	178 000 €	35 600 €
Chaîne de l'innovation - Immobilier d'entreprise Business Pôle 2,0 - Travaux	CASA	38 931 000 €	3 893 100 €
<b>TOTAL :</b>		<b>40 712 000 €</b>	<b>4 249 300 €</b>

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à lancer les opérations inscrites dans l'axe 3 « Développement Economique » du CRET ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention et à solliciter la subvention régionale au titre du CRET ;
- d'imputer les recettes sur les lignes correspondantes.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- d'autoriser Monsieur le Président à lancer les opérations inscrites dans l'axe 3 « Développement Economique » du CRET ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention et à solliciter la subvention régionale au titre du CRET ;
- d'imputer les recettes sur les lignes correspondantes.

AINSI FAIT ET DELIBERE  
A ANTIBES LE 19 février 2018  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

  
Jean LEONETTI

**AR réceptionné - Imprimer**

Date de l'acte : 19/02/2018  
Numéro : BC\_2018\_043  
Nature : DE - Deliberations  
Objet : Demande de subvention régionale au titre du CRET - Axe 3 Développement Economique  
Matière : 8.4 - Aménagement du territoire

**Interlocuteur**  
Nom : LE GRATIET Véronique

**Suivi des transactions****Accusé d'envoi**

Identifiant : C20t894

**Accusé de réception préfecture**

Date de réception : 20/02/2018  
Identifiant : 006-240600585-20180219-BC\_2018\_043-DE

**Acte reçu**

Date : 19/02/2018  
Numéro interne : BC\_2018\_043  
Code nature : 1  
Code matière 1 : 8  
Code matière 2 : 4  
Objet : Demande de subvention régionale au titre du CRET - Axe 3 Développement Economique  
Classification utilisée : 19/04/2017  
Document : 99\_DE-006-240600585-20180219-BC\_2018\_043-DE-1-1\_1.PDF

**Annexes**

Nombre : 0

N